

a dû s'occuper des obligations portant première hypothèque sur une division de ce réseau de chemin de fer transcontinental, il a tenu précisément l'attitude prise par ses prédécesseurs. Il était convaincu que la garantie était raisonnablement bonne et que la construction de ce chemin de fer était à désirer, et il a garanti les obligations de première hypothèque sur la voie, quant à cette partie du réseau. Il n'a pas exigé d'actions ordinaires, il n'a pas demandé d'autre garantie; il n'a pas exigé la fusion de ces différentes parties du réseau, mais il a consenti à garantir les obligations de première hypothèque. L'état de choses qui existe aujourd'hui est tout à fait différent. La situation financière de la compagnie n'est pas des plus fortes, loin de là.

Pour la troisième fois, cette compagnie demande de l'aide et présente une requête que les membres du Gouvernement ne s'attendaient pas à recevoir, si je ne me trompe, et elle sollicite la garantie d'environ \$45,000,000 et cela, après avoir reçu, l'an dernier, une subvention ou un cadeau représentant environ \$16,000,000. Ce que je me suis efforcé d'établir, c'est que les gens intéressés au succès du réseau du chemin de fer du Nord-Canadien sont Mackenzie, Mann and Company, Limited.

Ils s'adressent à ce Gouvernement en qualité de détenteurs de l'émission entière du capital-actions de la compagnie, à l'exception de \$7,000,000, considérant ceux-ci au pair, qui furent donnés, l'année dernière, au Gouvernement en retour d'une subvention de \$16,000,000 et des \$25,000,000 d'action qui sont gardés en fidéicommiss pour remplacer les obligations convertibles.

Cela excepté, le titre au capital-actions entier de la compagnie du chemin de fer du Nord-Canadien et des diverses compagnies auxiliaires se trouve entre les mains de Mackenzie, Mann and Company, Limited. Je tiens à répéter que lorsque ces gens se présentent, étant données ces circonstances, n'ayant à offrir qu'une garantie inférieure, et l'orsqu'il appert qu'ils constituent la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien, vu qu'ils détiennent, en réalité, tout le capital-actions de la compagnie, il convient que le Gouvernement demande à Mackenzie, Mann et compagnie, d'engager l'actif de la compagnie comme sûreté supplémentaire de la garantie qu'ils demandent au Gouvernement. Mon honorable ami dit que les fonctionnaires n'ont pas reçu instruction de ne pas s'enquérir au sujet de l'actif de Mackenzie, Mann et compagnie. Je dis

[M. Pugsley.]

qu'à en juger d'après des avancés qu'on a faits, ces fonctionnaires ont instructions de cette nature, parce qu'il a été dit soit par le premier ministre soit par le solliciteur général, que ce que ces fonctionnaires avaient reçu instruction d'étudier, c'était simplement l'actif que Mackenzie, Mann et compagnie avaient retiré de la construction de ces différentes lignes de chemin de fer ou de l'argent qu'ils s'étaient procuré d'autres sources.

M. MEIGHEN: Je n'ai pas dit cela.

M. PUGSLEY: Je crois que c'est là ce qu'on a déclaré—que les auditeurs ont reçu instruction de s'enquérir au sujet des profits réalisés par Mackenzie, Mann et compagnie, de la construction de lignes de chemins de fer ou de leur mise de fonds dans les différents réseaux.

M. MEIGHEN: De s'enquérir de la disposition qu'on avait faite de tout l'argent prélevé sur les obligations de la voie ou de toute autre façon.

M. PUGSLEY: Ce qui revient à dire aux experts de ne pas faire de rapport au sujet des autres actifs ou au sujet de la richesse de Mackenzie, Mann et compagnie. Le Gouvernement n'est donc pas prêt à fournir à la Chambre le moindre renseignement qui indique que l'on peut tenir pour vrai le rapport qui veut que MM. Mackenzie, Mann et compagnie possèdent une fortune considérable, énorme, en vérité, parce que c'est là ce que veut le bruit répandu dans le public. On a prétendu de ce côté-ci de la Chambre, et l'on peut soutenir avec la plus grande confiance devant le peuple, qu'avant d'encourir cette responsabilité considérable, nous devrions obliger Mackenzie, Mann et compagnie à mettre leur actif comme cautionnement supplémentaire de la garantie qu'ils demandent au Gouvernement de leur fournir. Le solliciteur général a déclaré que, pour une raison qu'il a jugée satisfaisante, Mackenzie, Mann et compagnie avaient été requis de déposer en garantie les emplacements de villes. Mon honorable ami aurait-il l'obligeance de me dire ce que sont ces derniers?

M. MEIGHEN: Cela prendrait beaucoup de temps. Ces emplacements représentent un actif considérable. Ils ont tous été acquis par Mackenzie, Mann et compagnie, dans le cas de la construction des voies secondaires de l'ouest du Canada. Ils représentent toutes les promesses de vente—tout le montant réalisé par leur vente.